

DECRET N° 2007-393 DU 23 AOUT 2007

Portant promotion au grade de Général
de Division de deux (02) Officiers Généraux
des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-043 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n°80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages des agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Vu** la lettre n° 653/MDN/SP-C du 14 juin 2007 relative à la liste d'aptitude aux grades de généraux de division et de brigade des Forces Armées Béninoises après avis du collectif des officiers généraux en activité des Forces Armées Béninoises ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chef Suprême des Armées ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 août 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont promus au grade de Général de Division, pour prendre rang à compter des dates ci-après, les Généraux de Brigade dont les noms suivent :

- Pour compter du 1^{er} octobre 2007

Général de Brigade BONI Amoussa Chabi

- Pour compter du 1^{er} décembre 2007

Général de Brigade HESSOU Tissou Félix

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter des dates respectives sus-indiquées sera publié au Journal Officiel.

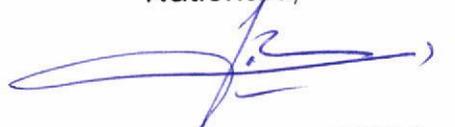
Fait à Cotonou, le 23 août 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



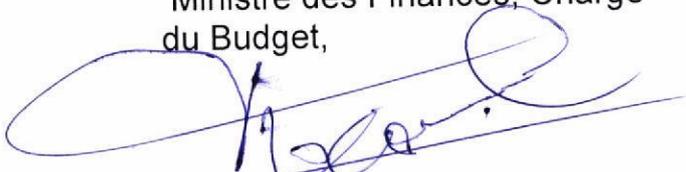
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense
Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre Délégué auprès du
Ministre des Finances, Chargé
du Budget,



Albert Ségbégnon HOUNGBO.-

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MDEF 4 MDCB/MDEF
4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR FDSP 02 INTERESSES 02 JO 1.